



Mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne 2020-2023

L'essentiel en bref



Introduction

Les régions de montagne en Suisse sont sous pression : la mutation structurelle de l'économie, l'évolution démographique et le changement climatique placent l'Espace alpin et l'Arc jurassien face à des défis particuliers. Les préoccupations concernant les perspectives d'avenir et d'emploi des habitants des régions de montagne vont croissant, comme en témoignent de nombreuses interventions parlementaires¹ déposées aux niveaux cantonal et fédéral. La nécessité pour les régions de montagne d'offrir des perspectives favorables fait en outre l'objet d'un large consensus politique et social².

La Confédération et les cantons œuvrent dans ce sens en proposant des instruments de promotion au sein de diverses politiques sectorielles. À titre d'exemples, ils subventionnent l'agriculture ou encouragent des projets de développement économique dans le cadre d'Innotour et de la nouvelle politique régionale (NPR). Ces deux derniers instruments sont toutefois encore trop peu utilisés dans les régions de montagne périphériques, d'où un potentiel économique sous-exploité.

Dans le cadre de la NPR, il convient d'apporter des impulsions supplémentaires là où les instruments existants n'ont pas encore un impact suffisant. Le présent document expose les nouvelles mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne auxquelles les cantons et les acteurs concernés peuvent recourir pendant la période 2020 à 2023 afin d'encourager de façon ciblée le développement économique de ces régions. Ces mesures, mises en œuvre dans le cadre budgétaire et légal de la NPR, font partie de la réponse du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) à un postulat de l'ancien conseiller national Heinz Brand¹.

Objectifs

Les mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne poursuivent les objectifs suivants :

1. stimuler l'économie des régions de montagne excentrées au moyen de projets concrets qui ne pourraient pas être cofinancés dans le cadre des critères actuels de la NPR ;
2. mobiliser les acteurs privés et publics des régions de montagne et les aider à exploiter des opportunités offrant des perspectives à long terme à la population locale. Il est également possible et souhaitable de mobiliser de manière ciblée des acteurs qui n'ont jusqu'à présent pas utilisé la NPR pour financer leurs projets;

¹ On citera notamment le [postulat 15.328 de l'ancien conseiller aux États Heinz Brand \(UDC, Grisons\) « Rapport sur les perspectives de développement de l'Arc alpin face à une conjoncture défavorable »](https://www.parlament.ch/fr/deliberation/Detail/15328) et le rapport du Conseil fédéral en réponse à ce postulat : <https://regiosuisse.ch/fr/documents/developpement-economique-regions-montagne-instruments-mesures-confederation>.

² Une enquête nationale et représentative menée par le SECO à l'automne 2019 montre que la grande majorité des personnes interrogées se prononce en faveur de bonnes chances de développement dans les régions de montagne et estime que la Confédération doit fournir des mesures de soutien appropriées lorsque cela est nécessaire : https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Standortfoerderung/Regional_Raumordnungspolitik/Aktuelles/entwicklungsperspektive_berggebiete.html.



3. vérifier l'impact de ces mesures et collecter des enseignements afin de développer la NPR de manière à ce qu'elle réponde encore mieux aux défis particuliers des régions de montagne.

Mesures pilotes NPR 2020–2023

Comment la NPR peut-elle aider, de manière ciblée, les acteurs à mettre en œuvre leurs idées en faveur du développement économique des régions de montagne ? Quels sont les obstacles qui empêchent des idées prometteuses de déboucher sur des projets viables, et comment les surmonter ? Existe-t-il de nouvelles façons de stimuler directement ou indirectement le développement économique dans les régions de montagne ? Pendant un an et demi, des acteurs concernés et intéressés issus des cantons, de la Confédération, des communes et des milieux économiques, scientifiques et politiques se sont penchés sur ces questions. Les mesures pilotes brièvement décrites ci-après sont le fruit de leur réflexion.

A) Promotion des projets régionaux

Les cantons soutiennent des projets concrets dans les régions de montagne. Ils peuvent désormais bénéficier des mesures décrites ci-dessous.

A1 Assouplir les critères de soutien

Les critères actuels de soutien de la NPR sont assouplis à titre expérimental. Le but est de permettre la réalisation de projets qui ont directement ou indirectement des incidences sur l'économie régionale, mais ne pouvaient jusqu'à présent pas être soutenus dans le cadre de la NPR.

Principe d'équivalence	<ul style="list-style-type: none"> • Le principe d'équivalence (selon lequel les cantons et la Confédération financent à parts égales les programmes NPR) est assoupli comme suit : <ul style="list-style-type: none"> – Les contributions aux mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne sont financées par le SECO à hauteur de 70 % au plus et par les cantons à hauteur de 30 % au moins. • Les prestations fournies par les porteurs de projet et partenaires percevant des subsides cantonaux peuvent être prises en considération.
Caractère « interentreprises »	<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible de déroger au caractère interentreprises exigé par la NPR comme suit : <ul style="list-style-type: none"> – Une entreprise individuelle peut porter un projet sans être tenue de garantir une organisation et un cofinancement interentreprises. – L'impact attendu doit cependant continuer à s'étendre au-delà de cette seule entreprise.
Petits projets d'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> • Contrairement aux critères généraux de la NPR, il est possible de cofinancer, au moyen de contributions à fonds perdu, de petites infrastructures d'importance systémique qui ne sont pas directement rentables. À titre d'exemple, la construction d'un parcours circulaire destiné aux VTT profitera indirectement à plusieurs acteurs économiques (p. ex. les magasins de location de vélos pour les locations, l'entretien et la vente, les prestataires proposant des excursions, ou encore les gérants d'hôtels et de restaurants). • Les infrastructures existantes doivent être mises en valeur de manière ciblée.
Principe de la base d'exportation	<ul style="list-style-type: none"> • Le principe de la base d'exportation valable pour la NPR est légèrement élargi. Afin de promouvoir l'économie présente et les circuits économiques locaux, il y a lieu d'investir dans des « avantages locaux », de manière à favoriser la qualité de vie sur place. On entend notamment par « avantages locaux » un paysage unique typique, une tradition ou une particularité locale ou régionale, des événements historiques particuliers ou des lieux chargés d'histoire, un type d'artisanat, quelque chose qui distingue le lieu et sa qualité de vie, ou encore une spécialité thématique (p. ex. région affichant zéro émission nette). • Le soutien indirect que les projets apportent au développement économique doit être mis en évidence.

A2 Soutenir les porteurs de projet dans la préparation des projets

Les porteurs de projet reçoivent rapidement un soutien ciblé pour les aider à concrétiser leurs idées et à les transformer en projets viables. Les cantons peuvent notamment mettre plus de ressources à leur disposition par l'intermédiaire du management régional et financer des prestations préalables nécessaires au développement du projet. Il est ainsi possible de commencer à investir dans une idée sans avoir à soumettre un dossier complet.

Exemples :

- Proposer temporairement, dans le cadre du management régional, les services d'un chef de projet afin d'accompagner et de développer un projet qui se trouve dans sa phase de préparation (autrement dit avant qu'il ne soit déposé), ce qui facilite grandement la tâche du porteur de projet.
- Mettre à disposition, dans le cadre du management régional, des « bons » pour des prestations nécessaires à la préparation d'un projet (p. ex. une analyse de marché ou une expertise), que le porteur de projet peut faire valoir chez le prestataire de son choix. Les porteurs de projet sont ainsi soutenus de manière simple et rapide dans les premières étapes de la concrétisation de leurs idées.

A3 Expérimenter en conditions réelles des idées non conventionnelles

La Confédération et les cantons se montrent prêts à prendre des risques en donnant une chance à des idées non conventionnelles. De nouvelles approches du développement économique peuvent ainsi être expérimentées dans un cadre donné.

Exemples :

- Mettre à disposition des contributions à fonds perdu pour des projets pilotes.
- Soutenir des projets expérimentaux et non conventionnels qui peuvent avoir un effet transformateur au niveau local sans être des projets directement économiques.
- Mettre à disposition un « laboratoire » pour des projets appliquant de nouvelles approches dont les conséquences pour le développement économique ne sont pas encore démontrées en raison d'un manque d'expérience.

B) Mesures pilotes de la Confédération dans le cadre de partenariats stratégiques

En collaboration avec les organisations partenaires, le SECO met directement en œuvre une sélection de mesures pilotes de manière autonome, sans cofinancement des cantons.

Exemples :

- **Suisse Tourisme** : dans le cadre de la campagne « Million Stars Hotel », la NPR soutient des projets via une contribution aux coûts d'infrastructure, sans laquelle leur participation au programme ne serait pas possible.
- **Groupe suisse pour les régions de montagne** : environ 40 communes reçoivent un soutien pour utiliser de manière ciblée les possibilités offertes par le numérique, afin de devenir un « village intelligent » ou une « région intelligente » (association de plusieurs communes).

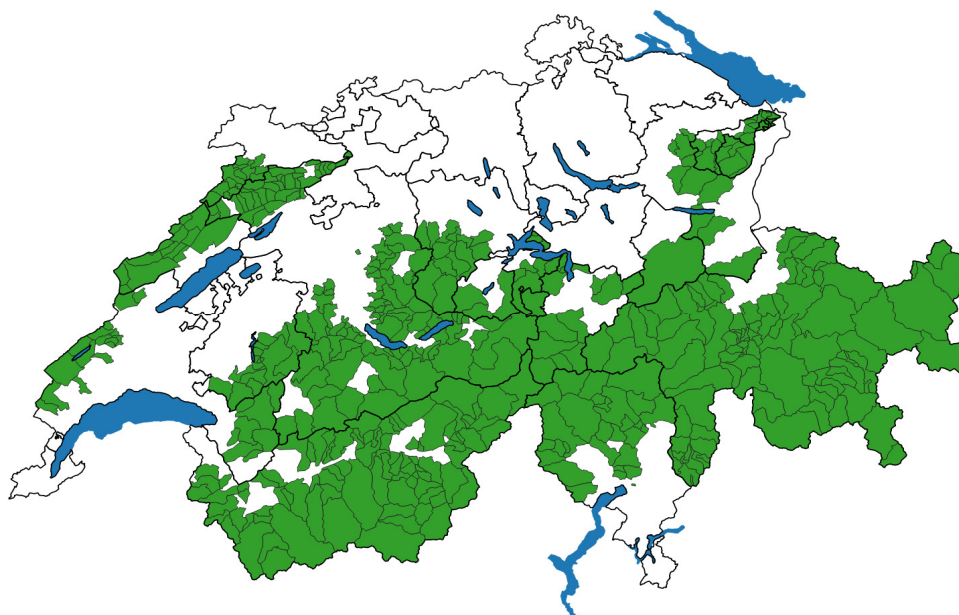
Dans le cadre de son mandat actuel, regiosuisse développe également son offre. Une plateforme d'échange de savoir entre les acteurs de l'espace rural, des régions de montagne et des centres d'innovation urbains sera mise sur pied.

Mise en œuvre

Les mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne font partie intégrante de la NPR et sont mises en œuvre conformément à sa pratique éprouvée. Les mesures A1 à A3 élargissent le champ d'action de la NPR en offrant des possibilités supplémentaires, parmi lesquelles les cantons choisissent celles qui sont les mieux adaptées aux particularités et aux besoins de leurs régions. Sauf mention contraire, les dispositions d'exécution actuelles de la NPR s'appliquent. Comme d'habitude, les projets sont choisis, suivis et contrôlés par les cantons. La nouveauté réside dans le fait que les cantons discutent désormais des propositions de projets avec le SECO avant de prendre une décision concernant le financement. Cet échange précoce permettra au SECO d'être informé suffisamment tôt des nouvelles possibilités qui intéressent les acteurs, mais aussi de régler en temps utile les questions de délimitation. Les mesures pilotes de la Confédération dans le cadre de partenariats stratégiques mentionnés sous B) sont directement mises en œuvre par la Confédération, sans participation financière des cantons. D'autres partenariats sont possibles.

Périmètre

Il n'existe pas de « région de montagne » type. L'économie se développe de manière très différente au sein même de l'Espace alpin et de l'Arc jurassien. La définition du périmètre tient compte de cette situation. Après avoir entendu les cantons, le SECO a défini les régions éligibles mises en évidence sur la carte ci-dessous³ :



L'objectif des mesures pilotes est de soutenir surtout les régions qui bénéficient peu des mesures habituelles de la NPR. Seuls les projets qui montrent de manière convaincante que leurs effets se déploient principalement dans les régions éligibles seront soutenus. Pour les communes de grande superficie, dont le territoire s'étend d'un centre urbain situé dans la vallée à la haute montagne avec entre les deux plusieurs zones d'habitation, la proposition de projet doit montrer que ce dernier bénéficiera particulièrement aux parties périphériques de la commune concernée. La collaboration au sein d'espaces fonctionnels est toujours encouragée. Ainsi, trois communes peuvent déposer un projet ensemble même si elles ne se situent pas toutes dans le périmètre défini.

Finances

De la part de la Confédération, une enveloppe de 20 millions de francs à fonds perdu est prévue au titre des mesures pilotes NPR pour la période 2020-2023. Les mesures pilotes sont limitées à 4 ans et sont entièrement financées au moyen des fonds du programme pluriannuel de la NPR 2016 à 2023 approuvés par le Conseil fédéral et le Parlement.

La plus grande partie des ressources (17,2 millions de francs) est investie par les cantons, comme le prévoit la NPR, dans des projets qui exploitent les nouvelles possibilités offertes. Les 2,8 millions de francs restants sont utilisés par le SECO dans le cadre de partenariats stratégiques ou pour analyser les effets des mesures pilotes de la NPR en faveur des régions de montagne. Il est également envisageable que les fonds restants éventuels soient attribués en 2022 aux cantons qui ont déjà largement utilisé leur part et ont encore des projets prévus.

Informations

- Demandes générales, intégration à la NPR, contexte et objectifs des mesures pilotes : SECO, David Kramer, david.kramer@seco.admin.ch
- Informations sur les modalités concrètes de mise en œuvre au niveau cantonal : services NPR cantonaux (coordonnées disponibles à l'adresse <https://regiosuisse.ch/adresses>, appliquer les filtres « Canton » et « Responsables NPR/Offices NPR cantonaux »)

³ Critères : développement socioéconomique de ces dernières années, le cas échéant, délimitations cantonales déjà utilisées et basées sur des analyses approfondies, « reality check » effectué par les cantons. La décision finale concernant le périmètre utilisé est revenue au SECO. Le périmètre s'applique uniquement aux mesures pilotes NPR pour les années 2020 à 2023.

- Plateforme pour le développement régional en Suisse : <https://regiosuisse.ch/>
- Informations concernant la nouvelle politique régionale (NPR) : <https://regiosuisse.ch/nouvelle-politique-regionale-npr>
- Aides financières destinées au développement régional - aperçu des aides financières disponibles pour les projets de développement régional : <https://regiosuisse.ch/fr/aides-financieres-developpement-regional>

Le concept global sur lequel se fonde le présent document a été finalisé au début de 2020.